NOUVELLE AQUITAINE

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Règlement des Championnats Régionaux Amateur et Critériums Amateur de Dressage

Nouvelle-Aquitaine 2025

Dates et lieu :
Les Championnats et Critériums de Nouvelle-Aquitaine 2025 se dérouleront aux Chevaux de Moncontour à Saint-Hilaire-Bonneval (87), les 4 et 5 octobre 2025.
Les épreuves sont ouvertes aux cavaliers d'autres régions et se dérouleront sur un classement BIS.

Article 1. Règles générales

- Le Règlement National de Dressage est applicable lors de ces Championnats et Critériums.
- Les reprises sont à exécuter de mémoire, que les cavaliers participent ou non au championnat.
- Les cravaches et oreillettes sont interdites pour toutes les épreuves support des championnats ou critériums.
- Les moyennes inférieures à 60 % ne peuvent pas prétendre au podium.

Article 2. Conditions de participation _ Licences

- Le cavalier doit détenir une licence Amateur à jour auprès de la Fédération Française d'Équitation (FFE)
- Les Championnats et Critériums sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence prise en Nouvelle-Aquitaine ou pouvant prouver d'une résidence principale en Nouvelle-Aquitaine.
- Un cavalier ayant changé de catégorie en cours d'année (par exemple passant de la catégorie Pro à Amateur) ne peut prétendre au classement amateur s'il a été professionnel durant la période de qualification (du 30 septembre 2024 au 30 septembre 2025).

Article 3. Conditions de participation _ Championnats et Critériums

- Un cavalier ne peut pas participer qu'à un seul niveau de Championnat et/ou qu'à un seul niveau de Critérium.
- Un cavalier peut participer à la fois à un Championnat et à un Critérium, mais avec deux chevaux différents.
- Un cavalier peut engager plusieurs chevaux dans les épreuves support. Il devra obligatoirement indiquer avant le début de la première épreuve quel cheval il choisit pour courir le championnat ou courir le critérium.

  Cette déclaration doit être faite auprès du secrétariat du concours avant le début de la première épreuve. À défaut de déclaration, la 1ère reprise déroulée définira le Championnat/Critérium concouru.

Article 4. Conditions de participation

- Il est strictement interdit, sous peine d'élimination, de faire travailler ou monter les chevaux engagés par une personne autre que le cavalier lui-même, dès leur arrivée dans l'enceinte du concours et jusqu'à la fin du concours.

Article 5. Classement

- Le classement se fera sur un classement BIS, par addition des moyennes obtenues sur les deux épreuves qualificatives.

Article 6. Programmes et conditions d'engagement par niveau

Niveau	Epreuves qualificatives	Conditions de fermeture (exclusion)
Championnat Amateur 3	Amateur 3 Préliminaire (D2) + Amateur 3 Grand Prix (D1)	Fermé aux couples cavalier/cheval ayant obtenu plus de 65 % dans une reprise Am2 Préliminaire ou supérieure
Championnat Amateur 2	Amateur 2 Préliminaire (C2) + Amateur 2 Grand Prix (C1)	Fermé aux couples cavalier/cheval ayant obtenu plus de 65 % dans une reprise Am1 Préliminaire ou supérieure

Championnat Amateur 1	Amateur 1 Préliminaire (B2) + Amateur 1 Grand Prix (B1)	Fermé aux couples cavalier/cheval ayant obtenu plus de 65 % dans une reprise Am Elite Préliminaire ou supérieure
Championnat Amateur Elite	Amateur Elite Préliminaire (A7 - St Georges) + Amateur Elite Grand Prix (A6)	Pas de conditions de participation

Niveau	**Epreuves qualificatives**	**Conditions de fermeture (exclusion)**
Critérium Amateur 3	Amateur 3B (D4) + Amateur 3A (D3)	Fermé aux couples cavalier/cheval ayant obtenu plus de 65 % dans une reprise Am3 Grand Prix ou supérieure
Critérium Amateur 2	Amateur 2B (C4) + Amateur 2A (C3)	Fermé aux couples cavalier/cheval ayant obtenu plus de 65 % dans une reprise Am2 Grand Prix ou supérieure
Critérium Amateur 1	Amateur 1B (B4) + Amateur 1A (B3)	Fermé aux couples cavalier/cheval ayant obtenu plus de 65 % dans une reprise Am1 Préliminaire ou supérieure
Critérium Amateur Elite	PRO 3B Préparatoire (A10) + PRO 3A Préparatoire (A9)	Fermé aux couples cavalier/cheval ayant obtenu plus de 65 % dans une reprise Am Elite Préliminaire ou supérieure

---

Article 7. Gestion des égalités

En cas d'égalité au classement :

1. La meilleure note obtenue à la seconde épreuve départage les cavaliers.
2. Si l'égalité persiste, les notes d'ensemble de la seconde épreuve seront prises en compte.
3. Si l'égalité subsiste, les notes d'ensemble de la première épreuve seront alors considérées.
4. Si aucune séparation n'est possible, le prix sera partagé entre les cavaliers ex aequo.

Article 8. Récompenses et remise des prix

Les trois premiers cavaliers de chaque catégorie seront récompensés à l'issue du championnat

Une cérémonie de remise des prix sera organisée, réunissant les participants, les partenaires, et un représentant du CO et du CRE Nouvelle Aquitaine. La présence, en tenue, des cavaliers récompensés est obligatoire.

Article 9. Période de qualification

La période prise en compte pour le calcul des conditions de fermeture s'étend du 30 septembre 2024 au 30 septembre 2025.

Article 10 : Cas non prévus et modifications

Le CRE Nouvelle Aquitaine se réserve le droit de modifier le présent règlement en cours de saison, notamment en cas de force majeure ou de nécessité réglementaire.

Toute situation non prévue sera tranchée par le CRE Nouvelle Aquitaine et le CO, dont la décision sera finale et obligatoire.